

Att. : Monsieur le Directeur Académique

Nîmes, le 20 mai 2019

Objet : Eléments de calcul de barème mouvement 1^{er} degré

Monsieur le Directeur Académique,

Dans un contexte de mouvement intra-départemental reporté en raison de trop nombreux dysfonctionnements, nous avons renouvelé à la DGRH notre demande d'un nouveau paramétrage du module afin que l'AGS prenne en compte l'année de stage et les années de titulaire Education nationale ainsi que les années dans la fonction publique hors Education nationale (année de stage et années de titulaire).

Selon nos informations, la DGRH a pris les dispositions pour rendre possible ce nouveau paramétrage sans autre complication pour le déroulement du mouvement et sans réouverture du serveur. Certains départements l'ont d'ailleurs mis en œuvre.

Le Gard en revanche, semble avoir décidé d'en rester à la stricte application des règles définies dans la circulaire du mouvement 1^{er} degré pour cette année et d'y revenir seulement en 2020.

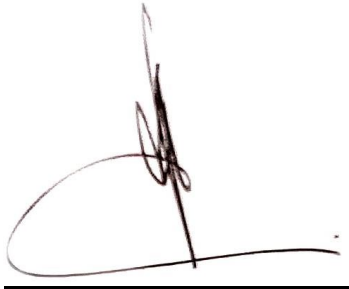
Nous vous demandons présentement d'insister auprès de Madame la rectrice afin que le Gard corrige ce paramétrage.

Nous intervenons en ce moment-même auprès du rectorat pour que ce correctif soit généralisé aux autres départements.

Si à toute chose, malheur est bon, profitons de ce report des opérations du mouvement pour rétablir l'équité sur ce point qui touche à la mobilité des agents de la fonction publique.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, nos respectueuses salutations et l'assurance de notre attachement au service public d'Education.

Olivier Dusserre-Telmont
Secrétaire départemental
du Se-Unsa du Gard



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'L' with a vertical stroke extending upwards from the top of the loop, and a horizontal stroke extending to the right from the bottom of the loop. The signature is positioned above a solid horizontal line.
